

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03053

Numéro SIREN : 523 127 330

Nom ou dénomination : "88" by S.LEDOGAR an Co.

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/038526

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

Date : 06/11/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/038526**
n° de gestion : **2010B03053**
n° SIREN : **523 127 330 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 06/11/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

"88" by S.LEDOGAR an Co. - Sté par actions simplifiée
4 Rue Denis 69008 LYON France

date de clôture : **31/12/2019**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-6901/T-DEPOT-
ACTE/I-5543566

Liasse 20 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 4 RUE DENIS 69008 LYON		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 5 2 3 1 2 7 3 3 0 0 0 0 2 6		Neant ☐	
		Exercice N clos le : 31/12/2019	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		AC	
Concessions, brevets et droits similaires		AD	
Fonds commercial (1)		AE	
Autres immobilisations incorporelles		AF	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AG	
Terrains		AH	
Constructions		AI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AJ	
Autres immobilisations corporelles		AK	
Immobilisations en cours		AL	
Avances et acomptes		AM	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		AN	
Autres participations		AO	
Créances rattachées à des participations		AP	
Autres titres immobilisés		AQ	
Prêts		AR	
Autres immobilisations financières *		AS	
TOTAL (II)		AT	
Matières premières, approvisionnements		AU	
En cours de production de biens		AV	
En cours de production de services		AW	
Produits intermédiaires et fins		AX	
Marchandises		AY	
Avances et acomptes versés sur commandes		AZ	
Clients et comptes rattachés (3)*		BA	
Autres créances (3)		BB	
Capital souscrit et appelé, non versé		BC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		BD	
Disponibilités		BE	
Charges constatées d'avance (3)*		BF	
TOTAL (III)		BG	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		BH	
Primes de remboursement des obligations (V)		BI	
Écarts de conversion actif *		BJ	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		BK	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		BL	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		BM	
(3) Part à plus d'un an :		BN	
Classe de réserve de propriété *		BO	
Immobilisations		BP	
Stocks :		BQ	
Créances :		BR	
		BS	
		BT	
		BU	
		BV	
		BW	
		BX	
		BY	
		BZ	
		CA	
		CB	
		CC	
		CD	
		CE	
		CF	
		CG	
		CH	
		CI	
		CJ	
		CK	
		CL	
		CM	
		CN	
		CO	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53.A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
"88" by S.LEDOGAR an Co		Néant ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation de cours ☐ BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ☐ EJ)	DG	162 036
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	32 304
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	205 339
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	123 146
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ FI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 871
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 291
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	532
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	209 839	
Écarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	415 178	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	IF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	122 184	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	193	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		"88" by S.LEDOGAR an Co		Néant ☐			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	{	biens *	FD		FE	
			services *	FG	625 199	FH	3 374
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	625 199	FK	3 374	FL	628 573
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	4 476
	Autres produits (1) (11)					FQ	13
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	633 063
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	282 299
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	19 872
	Salaires et traitements *					FY	196 029
	Charges sociales (10)					FZ	70 099
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA	25 801	
				- dotations aux provisions	GB		
			Sur actif circulant - dotations aux provisions *	GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	10
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	594 110
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	38 953	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 558
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	1 558	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 558)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	37 395	

(R.F.N.V.O.I.S. voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co										Néant ☐	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	31 800
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	31 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	404
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	35 240
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	35 644
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(3 844)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices *										HK	1 247
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	664 863
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	632 559
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	32 304
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	
			Crédit bail immobilier							HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	4 476
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)		Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives				A6	obligatoires		A9	
Dont cotisations facultatives Madelin			A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en annexe).								Exercice N		
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
CESSIONS IMMOBILISAIRES								35 240	31 800		
AMENDES								404			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
11 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Néant ☐ *		
						Consécutives à une réévaluation réalisée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	140 363	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	35 563	KW		KX	10 463	
		Matériel de transport *		KY	88 722	KZ		LA	17 507	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	11 354	LC		LD	6 491	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	135 639	LO		LP	34 460		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
		Autres participations			8U		8V		8W	3 000
		Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV			
TOTAL IV		LQ		LR		LS	3 000			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		QG	276 001	QH		QJ	37 460			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	140 363	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MC		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		
		Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN	46 026	
		Matériel de transport		IV		MP	45 815	MO	46 026	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	60 413	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	17 844	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III		IY		NG	45 815	NH	124 283	NI	124 283
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7	
		Autres participations			IO		OX		OY	3 000
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	3 000	2H	3 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	45 815	OL	267 646	OM	267 646	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	8 533	PF	117	PG		PH	8 650
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 504	QE	3 866	QF		QG	5 370
	Matériel de transport	QH	17 272	QI	19 194	QJ	10 575	QK	25 891
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QI	3 551	QM	2 624	QN		QO	6 176
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	22 327	QV	25 684	QW	10 575	QX	37 436
TOTAL GENERAL (I + II + III)		YN	30 860	YP	25 801	YQ	10 575	YR	46 086

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		N6		P7		P8		P9		Q1
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des constr.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NI						NM						NO
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général des versements (NP + NO + NR)		NW				Total général des versements (NS + NT + NU)		NY		Total général des versements (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co		Néant ☒			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 48 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UI	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	141 317	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (UO))	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 923
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 079	
	Charges constatées d'avance	VS	2 008	
	TOTAUX		VT	147 327
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	193	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	122 953	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 871	
Personnel et comptes rattachés		8C	8 857	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22 818	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 247	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	30 643	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	726	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	532	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	209 839	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	77 315	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	49 845	
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés, personnes physiques	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N clos le : 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	32 304		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du C.G.I.)	WF		XE	581		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		WG	581		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		RB			
	Amendes et pénalités	WJ		XX			
				XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)			I7	1 247		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GII	WL		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8			
		- imposées au taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-F et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	404
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	34 536
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
		- imposées au taux de 0 %		WH			
		- imposées au taux de 19 %		WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales *	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				
	Produit net des actions et parts d'intérêts		XA				
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)		ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *		ZY				
	Majoration d'amortissement *		XD				
	Entreprises nouvelles * (Repos d'entreprises en difficulté 44 optés)	K9		Entreprises nouvelles (44 optés)	L2		
	Pole de compétitivité hors C.I.T. (art. 44 octet 1)	L6		Société investissements innovateurs (art. 208)	K3		
	ZNI-TH (art. 44 octet 2 et 3)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 octet 4)	IF		
	Revenu autonome à dynamiser (art. 44 octet 5)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater 1)	PC		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XS				
	Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 dans A)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de co-entreprise (art. 39 dans B)	YH	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		dont déduction exceptionnelle (art. 39 dans A)	YV		dont déduction exceptionnelle (art. 39 dans C)	YC	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 dans B)	YD		l'année déduite pour le report en arrière de déficits	ZI	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	34 536		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	26 221		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	8 315		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DGFIP 2058 A 2020
Extension

"88" by S.LEDOGAR an Co

[illegible]

Désignation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	26 221	
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5	26 221	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	11 281	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(19 049)		- Autres réserves	ZD	19 049				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	OF	(19 049)		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau		ZG	(38 098)			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	(19 049)			
					TOTAL II						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES AGENTS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	83 441
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 27 309									XQ	27 612
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	- Remunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	11 514
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	159 733
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZI	282 299	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFI*, CVAE									YW	1 391
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									YZ	18 481
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	19 872	
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	121 557
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	56 719
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									OB	192 482
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	
	- Numéro de centre agréé * NP									- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JI						
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NCOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire, article 53 A du code général des impôts

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1	Matériel de trans	45 815		10 575		35 240
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)		Court terme (9)	Long terme (10)		Plus-value taxable à 19 % (11) (11)
					19 %	15 % ou 12,80 %	0 %
I - Immobilisations*	1	31 800	(3 440)	(3 440)			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADDRI A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)			(3 440)			
	CADDRI B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
	CADDRI C : autres plus-values taxable à 19 % (14)						
		(A)	(B)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées ^o	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdocies 1 ter et 1 quater CGI</i>)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N - 3				
	différente (art. 39 <i>quaterdocies</i> N - 4				
	1 ter et 1 quater du CGI) N - 5				
	(à préciser) au titre de N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

114

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

□

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I à 219 J-0 bis du CGI) ②Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I à 219 J-0 bis du CGI) ②

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins values nettes N						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus values et les moins values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise. "88" by S.LEDOGAR an Co

Néant ☐

Exercice ouvert le 01/01/2019 et clos le 31/12/2019

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * YP 5,00
 Dont apprentis YF
 Dont handicapés YG
 Effectifs affectés à l'activité artisanale RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA 628 573
 Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK
 Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL
 Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT
TOTAL 1 OX 628 573

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH 13
 Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE
 Subventions d'exploitation reçues OF
 Variation positive des stocks OD
 Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI 4 476
 Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT
TOTAL 2 OM 4 489

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats ON 103 498
 Variation négative des stocks OQ
 Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR 151 189
 Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS 303
 Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ
 Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW 10
 Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU
 Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OG
 Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY 3 440
TOTAL 3 OJ 258 440

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 374 622

V - Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) SA 374 622

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV ☒ X
 Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois) GX 628 573 Effectifs au sens de la CVAE * EY 5,00
 Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) HX
 Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 9 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
 Date de cessation HR / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 5 2 3 1 2 7 3 3 0 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE "88" by S.LEDOGAR an Co

ADRESSE (voie) 4 RUE DENIS

CODE POSTAL 69008 VILLE LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LEDOGAR Prénom(s) SERGE

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance: Date 16/07/1965 N° Département 69 Commune LYON Pays FRANCE

Adresse : N° 2 Voie PLACE LOUIS CHAZELLE

Code Postal 69001 Commune LYON Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Expert-comptable Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

2020 Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI 2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		

(1) Cette colonne peut être servie si : (e) est supérieur à (c) – (f)

STATE EXPENSES: \$1,000,000

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET 52312733000026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

"88" by S.LEDOGAR an Co

ADRESSE (voie)

4 RUE DENIS

CODE POSTAL

69008

VILLE

LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

"88" by S.LEDOGAR an Co

4 RUE DENIS
69008 LYON

COMPTES ANNUELS
ARRÊTÉ AU 31/12/2019

Sommaire

Annexes 20	2
Liasse 20 IS RN	12

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 43 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	415 178,31	Euros
chiffre d'affaires	628 573,31	Euros
résultat net comptable	32 303,69	Euros

Fait à Caluire
Le 28/05/2020

Michèle PLOUSSARD
Expert-Comptable

Catherine ROBERT
Collaboratrice

Annexes 20

"88" by S.LEDOGAR an Co

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 415 178,31 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 32 303,69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

Si cette crise n'a aucun effet sur l'activité d'une entité, il en est fait mention dans son annexe ;

- compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, les incertitudes susceptibles d'affecter la pertinence de l'information comptable telle que présentée au 31 décembre 2019 sont mentionnées dans l'annexe accompagnées le cas échéant, des impacts connus et estimables à la date d'établissement de ces comptes ;

- les informations sur cet événement peuvent être de nature qualitative ou quantitative. À titre d'exemples, elles peuvent porter sur les éléments suivants :

- . L'évolution du chiffre d'affaires estimé à la date d'arrêté des comptes annuels ;
- . Le recours à des mesures de chômage partiel ;
- . La mise en place de restructuration des emprunts et le recours à des prêts garantis par l'État ;
- . L'évolution du montant des créances échues non réglées.

"88" by S.LEDOGAR an Co**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 131 000**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	131 000		131 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	131 000		131 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 267 646

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	140 363			140 363
Immobilisations corporelles	135 639	34 460	45 815	124 283
Immobilisations financières		3 000		3 000
TOTAL	276 001	37 460	45 815	267 646

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 46 086

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 533	117		8 650
Immobilisations corporelles	22 327	25 684	10 575	37 436
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	30 860	25 801	10 575	46 086

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Licence, logiciel,...	9 363	8 650	713	Non amortiss.
Fonds commercial	131 000	0	131 000	Non amortiss.
Inst.agenc.divers	46 026	5 370	40 656	de 5 à 10 ans
Matériel de transpor	60 413	25 891	34 522	de 1 à 5 ans
Mat.bureau &informat	8 546	5 357	3 189	de 3 à 5 ans
Mobilier	9 298	818	8 480	7 ans
TOTAL	264 646	46 086	218 560	

"88" by S.LEDOGAR an Co

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 147 327

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	147 327	147 327	
TOTAL	147 327	147 327	

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 432

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	432
Disponibilités	
TOTAL	432

3.5 - Charges constatées d'avance = 2 008

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

"88" by S.LEDOGAR an Co**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 10 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 209 839

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	123 146	35 491	85 734	1 920
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	21 871	21 871		
Dettes fiscales & sociales	64 291	64 291		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	532	532		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	209 839	122 184	85 734	1 920

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 15 074

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	280
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 058
Dettes fiscales & sociales	12 735
Autres dettes	
TOTAL	15 074

"88" by S.LEDOGAR an Co**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 628 573**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	628 261	99,95 %
Produits des activités annexes	312	0,05 %
TOTAL	628 573	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

"88" by S.LEDOGAR an Co

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

"88" by S.LEDOGAR an Co**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 432

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	432
Debit.cred.div.prod.(468700)	432
TOTAL	432

8.2 - Charges constatées d'avance = 2 008

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(486000)	2 008
TOTAL	2 008

8.3 - Charges à payer = 15 074

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	280
Int.courus/emprunt e(168840)	87
Banques interets cou(518600)	193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 058
Fournis.fact.non par(408100)	2 058
Dettes fiscales et sociales :	12 735
Conges a payer(428200)	8 459
Org.soc. ch/conges a(438200)	2 822
Org.soc. charges a p(438600)	1 454
TOTAL	15 074

"88" by S.LEDOGAR and CO
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10.000 euros
Siège social : 4 Rue Denis 69008 LYON

523.127.330 RCS LYON

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mille Vingt, Le 29 Juillet,
A 20 heures,

Monsieur Serge LEDOGAR, Président actionnaire unique de la **Société « 88 by S. LEDOGAR and CO »**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 Euros divisé en 100 actions d'un montant de 100 Euros de nominal chacune,

I - A préalablement expose ce qui suit

Monsieur Serge LEDOGAR, Président de la Société a établi l'inventaire et arrête les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 Décembre 2019** ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents arrêtés au **31 Décembre 2019** ont été tenus, au siège social à la disposition de l'actionnaire unique.

Les conventions visées à l'article **L. 227-10 du Code de commerce** intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport de gestion établi par **Monsieur Serge LEDOGAR**, en sa qualité de Président.

II – L'actionnaire unique à pris les décisions suivantes selon l'ordre du jour qui suit:

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et quitus a la Présidence,**
- **Conventions visées a l'article L. 227-10 du Code de commerce,**
- **Affectation du résultat de exercice,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,**

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la société et connaissance prise des comptes de l'exercice, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le **31 Décembre 2019**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports lesquels font apparaître un bénéfice de **32.303,69 Euros**.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

En conséquence, l'actionnaire unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique approuve la proposition du Président, et décide d'affecter le bénéfice de **32.303,69 euros** de l'exercice de la manière suivante :

<u>Bénéfice de l'exercice</u>	32.303,69 EUR
-------------------------------	----------------------

<u>Dotation sur le poste « Autres réserves »</u>	32.303,69 EUR
--	----------------------

Le poste « Autres réserves » est ainsi porté à **194.339,23 EUR**.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons l'absence de distributions de dividendes au titre des exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

CINQUIEME RESOLUTION

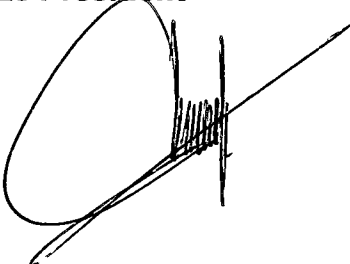
L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'actionnaire unique.

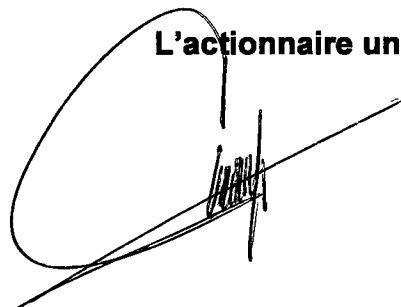
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'actionnaire unique.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of vertical strokes.

L'actionnaire unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of vertical strokes, identical to the signature of the President.